

## REGLEMENT de Lac'Ardèche Event 2018

♣ Lac'Ardèche Event est un événement organisé par le Comité Drôme-Ardèche de Triathlon, en partenariat avec Ardèche Sport Attitude et le Comité Ardèche-Drôme de Sport en Milieu Rural.

♣ Les épreuves compétitives proposées par Lac'Ardèche Event sont sous l'égide de la FFTri, les concurrents sont donc soumis à la Règlementation Sportive de la FFTri et s'engagent à la connaître et la respecter, elle est consultable sur [www.fftri.com](http://www.fftri.com)

### Epreuves, distances & catégories d'âges

#### ⇒ Samedi 29 septembre 2018 :

♣ Un **Swim-Run distance S** (Natation 1500m, Course à Pied 7,5km, en 4 sections)

En solo ou en duo ouvert à toute personne à partir de la catégorie Cadet (né en 2002 et avant)

Dans la limite de 150 dossards

♣ Un **Swim-Run distance M** (Natation 3000m, Course à Pied 15km en 8 sections)

En solo ou en duo ouvert à toute personne à partir de la catégorie Junior (né en 2000 et avant)

Dans la limite de 150 dossards.

♣ Un **Swim-Run Jeunes 10/13** (Natation 600m, Course à Pied 2,9km en 2 sections)

En solo ou en duo ouvert aux catégories Pupille/Benjamin (né de 2005 à 2008)

Dans la limite de 100 dossards

♣ Randonnée marche nordique et activités gymniques encadrées par le CDSMR

**Animation gratuite de découverte** de jeux traditionnels, disc-golf et marche nordique

♣ Un **Repas de terroir avec produits locaux/Concert pop-rock**

Ouvert à tous, sur réservation

Dans la limite de 100 places

#### ⇒ Dimanche 30 septembre 2018 :

♣ Un **Cross-Triathlon distance S** (Natation 400m, Vélo 17,5km, Course à Pied 4km)

En individuel ouvert à toute personne à partir de la catégorie Cadet (né en 2002 et avant)

En relais, ouvert à toute personne à partir de la catégorie Benjamin (né en 2006 et avant)

dans la limite de 300 dossards.

♣ Un **Cross-Triathlon Jeunes 10/13** (Natation 200m, Vélo 4km, Course à Pied 1,5km)

En individuel ouvert aux catégories Pupille/Benjamin (né de 2005 à 2008)

Dans la limite de 100 dossards

♣ Un **Rando-Cross-Triathlon** sur distance S, épreuve sans classement sur le même parcours

Ouvert à toute personne n'ayant pas de certificat médical

♣ Randonnée marche nordique et randonnée pédestre encadrées par le CDSMR

**Animation gratuite de découverte** de jeux traditionnels, disc-golf et marche nordique

### Format Swim-Run

♣ Pour le Swim-Run, les **concurrents en solo** devront être munis d'un flotteur, permettant d'assurer sécurité et visibilité sur l'eau.

♣ Les concurrents devront être équipés du matériel obligatoire :

⇒ chaussures adaptées,

⇒ combinaison isotherme si la température de l'eau est inférieure à 16°

⇒ sifflet sans bille

♣ Les concurrents devront porter le matériel fourni par l'organisation pendant toute la durée de course :

⇒ bonnet silicone

⇒ chasuble

♣ Toutes les sections Course à pied-Natation s'enchainent sans arrêt du chronomètre jusque la ligne d'arrivée.

♣ Le système de traction est autorisé à condition qu'il mesure moins de 4m et qu'il soit "largable". Il ne pourra être utilisé dans les zones de natation de masse, notamment les 2 premières sections.

♣ Compte tenu de la spécificité du matériel nécessaire au swim-run, les participants auront la possibilité de louer sur place des combinaisons (avec réservation préalable) et d'acheter sifflet sans bille et flotteur.

### Format relais pour le Cross-Triathlon

♣ Le relais entre les concurrents se fait par le passage de la puce de chronométrage dans l'aire de transition à leur emplacement.

♣ Comme pour le triathlon individuel, les 3 disciplines s'enchainent sans arrêt du chronomètre lors des différentes transitions jusqu'à l'arrivée.

♣ Les concurrents des équipes relais sont autorisés à effectuer les 50 derniers mètres et franchir ensemble la ligne d'arrivée, sans gêner la progression des autres concurrents.

## **Inscriptions & documents**

- ◆ La signature de l'athlète (lors du retrait de dossards) signifie qu'il accepte le règlement et certifie exact les renseignements fournis.
- ◆ Si le concurrent n'est pas licencié "compétition" FFTRI, il doit prendre un pass-compétition en même temps que l'inscription à l'épreuve (affiliée FFTRI).
- ◆ Si prise de pass-compétition le concurrent doit être en possession d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du Sport en compétition, et en fournir une copie lors de l'inscription ou au retrait du dossard.
- ◆ Les participants du Cross-Triathlon qui ne seraient pas en mesure de présenter leur licence ou certificat médical prendront le départ du Rando-Cross-Triathlon (épreuve sans classement) qui partira 5 minutes après l'épreuve Compétition.
- ◆ **Inscription en ligne** et paiement sur le site [www.chronospheres.fr](http://www.chronospheres.fr) ou **Bulletin papier & chèque à envoyer à S.DAMIENS/ASA - 4 Chemin de la Feuille - Le Petit Tournon - 07000 LYAS, Chèque à l'ordre de "Comité Drôme-Ardèche Triathlon"**, avec copie de la licence FFTRI et/ou du certificat médical.
- ◆ Les concurrents qui possèdent une licence FFTRI (ou autre fédération) doivent présenter leur licence de l'année en cours lors du retrait de leur dossard.
- ◆ Les mineurs non licenciés doivent présenter, le jour du retrait des dossards, une autorisation parentale signée les autorisant à courir sur cette épreuve (si elle n'a pas été remplie en ligne).
- ◆ Dans la mesure des dossards restés disponibles, les inscriptions sur place seront toutes majorées de 10€/personne.

## **Déroulement**

- ◆ Les parcours terrestres (vélo & course à pied) seront indiqués par flèches au sol et rubalise. Cependant s'agissant d'une épreuve en milieu naturel, **il est demandé aux concurrents d'être particulièrement vigilants pendant l'épreuve car il n'y aura pas forcément de signaleurs présents à chaque changement de direction.**
- ◆ Les parcours natation s'effectuent dans le Lac de Devesset. Le bonnet de bain, fourni par l'organisateur, doit être obligatoirement porté par tous les concurrents.
- ◆ **Pour le Swim-Run**, l'organisation fournira une puce de chronométrage et une chasuble, qui devront être portées sur l'intégralité des parcours et devront être restituées à l'organisateur à la fin de l'épreuve.
- ◆ **Pour le Cross-Triathlon**, l'organisation ne fournira qu'un seul dossard (afin de limiter les déchets), selon la réglementation FFTRI, la ceinture porte-dossard est obligatoire. Il sera positionné dans le dos en vélo et sur le devant en course à pied. Elle fournira une puce de chronométrage qui devra être portée sur l'intégralité des parcours et être restituée à l'organisation à la fin de l'épreuve.
- ◆ Durant le parcours vélo, les concurrents doivent porter un casque à coque dure et homologué, sur lequel sera positionnée l'étiquette numérotée fournie par l'organisateur.
- ◆ Durant le parcours course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher. Le dossard fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté pendant toute la course.

## **Environnement & développement durable**

- ◆ Lac'Ardèche Event se déroule dans un espace naturel exceptionnel et protégé, organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver.
- ◆ Epreuve label Développement Durable, pour respecter l'environnement, pas de jet de débris en dehors des zones prévues et signalées. Un gobelet rigide sera remis à chaque concurrent à l'arrivée dont la consigne (1€) lui sera rendue par l'organisation au retour du gobelet, sur site après l'épreuve.

## **Sportivité & respect**

- ◆ Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.
- ◆ Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

## **Assurance, sécurité et responsabilité**

- ◆ Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou "pass-compétition", acquis lors de leur inscription).
  - ◆ Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.
  - ◆ L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.
  - ◆ Si annulation de l'épreuve pour cas de "forces majeures", avant le 31/07/18, les droits d'inscription seront remboursés intégralement. Après le 01/08/18, 50% du montant des droits resteront acquis à l'organisation.
  - ◆ La veille ou le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie ou tout autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.
- De même, si pour les mêmes raisons le triathlon devait être transformé (en duathlon, par exemple) ou décalé, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable et l'intégralité des droits d'inscription lui restent acquis.

### **Droit d'image**

- ◆ Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation Lac'Ardèche Event 2018, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.
- ◆ Conformément à la loi sur la protection des données personnelles, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

### **Classements et dotation**

- ◆ Pour les épreuves en individuel, solo ou duo, classement au temps.
- ◆ Pour les épreuves en relais, classement effectué par rapport au temps total de l'équipe.
- ◆ Un classement Combiné Swim-Run M+ Cross-Triathlon distance S sera établie.

### **Cas de non participation après inscription**

- ◆ Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.
- ◆ Sur présentation d'un certificat médical, le montant de l'inscription pourra être reporté sur l'édition suivante, dans la mesure où l'organisation aura été formellement informée au plus tard 15 jours avant l'épreuve.